

Mairie de VERCHAIX
1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2018-01
Conseil Municipal du 18 janvier 2018 à 20h

L'an **deux mil dix-huit**, le **18** du mois de **janvier**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROULLER-MARTIN Pascal, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle, RUM Pascal.

Absents: MISSILLIER Valérie, BUCHS Bertrand.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Maëlle COLLINET

Ordre du Jour :

1. Point sur les conséquences de la tempête Eleanor
2. Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018
3. Demande de subvention de l'école de Verchaix pour les classes de découverte organisée en 2018
4. Demande de subvention du collège de Samoëns pour un voyage scolaire organisé en mars 2018
5. Proposition de modification du règlement intérieur du camping municipal "Lac et Montagnes"
6. Indemnisation exceptionnelle des agents intervenus lors des intempéries de la tempête Eleanor
7. Désignation d'un représentant du conseil municipal à l'association Festi-Giffre
8. Point sur le programme de logements collectifs à la Pastorale
9. Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- Enfouissement du réseau HTA: convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

Accord à l'unanimité

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

NEANT

1) Point sur les conséquences de la tempête Eleanor

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire rappelle que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise le 06 janvier aux services de l'Etat et qu'il a reçu le soutien des parlementaires haut-savoyards, du Conseil Régional et de Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville pour cette demande.

Il indique que, lors de sa visite, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne Rhône-Alpes, a précisé qu'une aide financière importante pourra être apportée à la commune sous réserve de la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle.

A cette aide de la Région, pourront s'ajouter une dotation de solidarité de L'Etat et une aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Il précise ensuite que, compte tenu du dérèglement climatique, ces évènements météorologiques extrêmes risquent de se reproduire et indique qu'une réflexion sur le cheminement de l'eau sur l'ensemble de la commune sera menée.

➤ Graverruaz

Coulée de boue torrentielle le jeudi 4 janvier après-midi

Monsieur le Maire remercie Christian GANIVET, Yan JOYET, les entreprises DECREMPS et AMTP et Guillaume DUNOYER pour leur réactivité et la rapidité de leur intervention.

Les riverains ont eu une grosse frayeur en voyant déferler la vague d'eau et de boue. Des dégâts matériels (nettoyage des maisons et garages) sont à déplorer.

Rupture du pont du Grand Nant qui avait été renforcé l'année dernière.



Nombreux embâcles entraînés par le courant

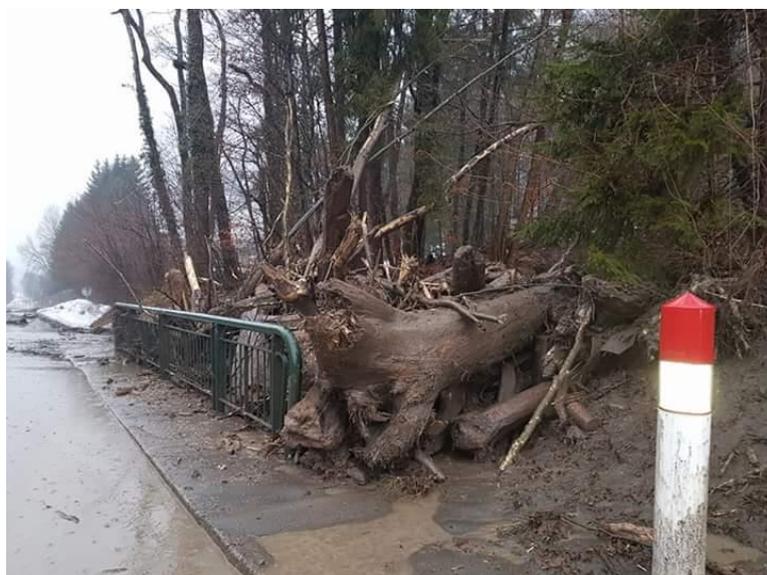




avec débordement dans les maisons voisines



L'intervention rapide des entreprises locales a permis de préserver l'intégrité du pont départemental entre les communes de Verchaix et Taninges



➤ La Tataz et Chamot

Inondations de toute la plaine de la Tataz et des sous-sols de plusieurs habitations à Chamot



La buse traversant la RD 907 a fonctionné. Les sous-sols des maisons ont été inondés.

➤ Chef Lieu

La pression importante de l'eau du Nant de Pantet a saturé la buse d'évacuation entraînant un soulèvement de la chaussée.



L'intervention de l'entreprise DECREMPS a permis d'éviter des dégâts plus importants.
Fermeture provisoire de cette portion de route qui a été réouverte rapidement et goudronnée le 15 janvier.

➤ La Verne

Glissement de terrain et rupture de la chaussée sur la route communale des Lanches qui relie le Chef Lieu au haut du village



conséquences sur les habitations en aval

et sur l'ouvrage de soutènement du virage de la Verne dont les travaux venaient de se terminer (précédent glissement il y a 4 ans)



Les services RTM sont très inquiets sur ce secteur. Le mouvement de terrain est semble-t-il plus profond qu'il ne paraît.

L'ouvrage de soutènement a un peu bougé et ils ne peuvent se prononcer sur la pérennité de cet ouvrage. Des études complémentaires seront nécessaires avant d'envisager des travaux sur ce secteur.

Il a été décidé l'abattage de plusieurs arbres menaçant potentiellement la ligne EDF, l'ancien bâtiment des services techniques (dans lequel se déroulaient certaines activités TAP qui ont été transférées à l'école) et la route départementale.

Après dégagement de la voie:



Photo prise le vendredi 5 janvier à 16h



Evolution le samedi 6 janvier à 15h



Vu l'avis très réservé des services RTM, un arrêté interdisant la circulation des véhicules sur cette voie communale a été pris le 04 janvier 2018.

Afin de permettre la circulation de véhicules vers le haut de la commune, un accès non goudronné et nécessitant des manœuvres, inaccessible aux véhicules lourds et inutilisable en cas de neige a été mis en place en urgence depuis l'impasse de la Chenaz.

Afin d'anticiper les prochaines chutes de neige, cette impasse de la Chenaz a été prolongée jusqu'à la route des Lanches avec la création d'un nouvel accès réalisé par l'entreprise DECREMPS et qui a été goudronné le 15 janvier. Remerciements aux entreprises DECREMPS et SIORAT pour leur réactivité et à Philippe GANIVET pour ses précieux conseils.

Un alternat avec des feux tricolores a été mis en place pour permettre aux habitants de circuler en toute sécurité. Le PTAC maximal des véhicules utilisant cette voie étroite et pentue a été strictement limité à 19 tonnes.

➤ Route de Praillou

- Glissement de terrain en bordure de chaussée au Chêne ayant entraîné la chute de la glissière de sécurité et du talus de la route

→ Arrêté en date du 06 janvier 2018 interdisant la circulation des véhicules sur cette voie communale, à l'exception des riverains

Suite à l'aggravation du glissement de terrain, afin d'assurer la sécurité des habitants, un nouvel arrêté interdisant la circulation des véhicules sera pris dès demain, le déneigement n'étant plus assuré à partir de l'impasse des Retuets.

Ce secteur sera traité en priorité après réception des préconisations des services RTM et selon les conditions météorologiques.



- Glissement de terrain en bordure de chaussée au-dessus du Chêne ayant entraîné l'affaissement de la glissière de sécurité



- Glissement de terrain à Praillou ayant entraîné le recouvrement de la chaussée.

➤ La Rapaz

Glissement de terrain et mur de soutènement gorgé d'eau ayant entraîné l'évacuation de 3 habitations par mesure de prévention.

Rupture des canalisations d'eau potable sur ce secteur et coupure de l'eau potable durant une journée.

➤ Le Chaumieu

Glissement de terrain important sur une longueur de 20 ml à l'aplomb d'une résidence principale



Vu l'avis des services RTM, un arrêté interdisant la circulation des véhicules sur cette voie communale a été pris le 06 janvier 2018, le déneigement de la route du Chaumieu n'étant pas assuré; L'habitation située en amont du glissement est à surveiller de très près.

➤ Le Magnin

Coulée de boue torrentielle avec de gros dommages sur la voirie.

Monsieur Pascal RUM prend la parole pour rappeler qu'il avait signalé le problème sur le secteur de la Verne et que le glissement de terrain aurait pu être évité, qu'il avait averti des risques encourus en amont de la propriété GARBE et qu'il avait également proposé la création de la nouvelle voie.

Réponse de Monsieur le Maire: vu les circonstances exceptionnelles, les problèmes ont été examinés dans leur ensemble et gérés au mieux compte tenu de l'urgence. Il rappelle que les travaux effectués cet automne sur le secteur de la Verne ont été réalisés avec l'accord unanime du Conseil Municipal.

Monsieur MORIO ajoute que suite à la visite sur le secteur de la Rapaz, les services RTM n'étaient pas inquiets. Pour le secteur de la Verne, il a fallu gérer l'urgence ce qui a été fait avec la création du nouvel accès.

Monsieur le Maire conclut en remerciant ses adjoints qui ont été très disponibles depuis le début des intempéries et très présents sur le terrain afin d'informer et rassurer les habitants de la commune. Une cellule de crise composée du Maire et des adjoints a été mise en place dès le jeudi après-midi.

Il remercie également les agents des services techniques et administratifs pour leur disponibilité durant ces évènements.

Madame Hélène PERREARD ajoute que les dégâts matériels sont très importants mais qu'aucune victime n'est à déplorer.

Madame Maëlle COLLINET rapporte les retours positifs des habitants du haut de la commune pour la gestion rapide de la nouvelle voie.

2) Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

délibération n°D2018_0101

Extrait de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales:

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2017 = 2 420 000,00 €

Montant maximal de l'enveloppe autorisée = 605.000 €

Monsieur le Maire précise que ces dépenses concernent essentiellement les travaux liés aux conséquences de la tempête Eleanor dont un certain nombre doit être lancé en urgence.

Accord à l'unanimité

3) Demande de subvention de l'école de Verchaix pour les classes de découverte organisées en 2018

délibération n°D2018_0102

Madame Hélène PERREARD présente les projets de classes de découvertes:

Cycle 1: du 04 au 06 juin 2018 à Arâches la Frasse pour 17 élèves

Cycle 2: les 14 et 15 mai 2018 à Lyon pour 22 élèves

Cycle 3: du 24 au 26 avril 2018 à Chamonix pour 26 élèves

Coût total des 3 projets = 10.101 €

Participation des familles = 1.730 €

Participation du Conseil Départemental = 1.290 €

Participation de la commune de Verchaix = 2.500 €

Participation de la coopérative scolaire = 1.000 €

Participation de l'association de parents d'élèves = 3.581 €

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal RUM) pour le versement d'une subvention de 2.500 €

4) Demande de subvention du collège de Samoëns pour un voyage scolaire organisé en mars 2018

délibération n°D2018_0103

Madame Hélène PERREARD présente la demande du collègue André Corbet de Samoëns qui sollicite une aide financière pour le voyage scolaire des élèves de 3^{ème} germanistes du 04 au 09 mars 2018 en Autriche et précise qu'un élève de Verchaix est concerné.

Elle propose de verser une subvention de 60 € pour cet élève.

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal RUM) pour le versement d'une subvention de 60 €

5) Proposition de modification du règlement intérieur du camping municipal "Lac et Montagnes"

délibération n°D2018_0104

Monsieur Jean-Paul ZOBEL rappelle le règlement intérieur du camping:

Rubrique Installation:

Les quads, les fourgonnettes et les véhicules professionnels ne seront pas acceptés.

Afin de limiter l'impact des véhicules lourds sur les emplacements, il propose la modification suivante:

Les quads, les fourgonnettes, les véhicules professionnels ainsi que tout véhicule de plus de 3,5 T ne seront pas acceptés.

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal RUM)

6) Indemnisation exceptionnelle des agents intervenus lors des intempéries de la tempête Eleanor

délibération n°D2018_0105

Monsieur le Maire propose d'indemniser deux agents qui sont intervenus le samedi 6 janvier dans le cadre des intempéries de la tempête Eleanor en autorisant le paiement de leurs heures supplémentaires.

Accord à l'unanimité

7) Désignation d'un représentant du conseil municipal à l'association Festi-Giffre

délibération n°D2018_0106

Monsieur le Maire présente l'association Festi-Giffre qui a pour but l'animation des villages de La Rivière Enverse, Morillon et Verchaix sous la forme d'un comité des fêtes intercommunal pour les trois communes.

Ses missions sont les suivantes:

- Proposer des spectacles et concerts locaux;
- Organiser des vide-greniers, bourses aux skis, marchés de Noël;
- Assurer et coordonner les fêtes de village et la préparation des repas en coopération avec structures et associations existantes;
- Participer à l'organisation d'évènements locaux et des manifestations d'ordre sportif, culturel, éducatif ou social;
- Créer du lien social entre les habitants

Par ailleurs, l'association peut être amenée à:

- Appuyer les communes concernant la vie associative et favoriser le lien entre les associations;
- Collaborer avec l'Office de Tourisme intercommunal dans le cadre d'une convention déterminée;
- Mettre à disposition de matériel aux associations selon des règles précises.

L'association Festi-Giffre se compose de:

- 1 Membre de droit désigné et issu des Conseils municipaux des communes de La Rivière Enverse, Morillon et Verchaix;
- Membres à jour de leurs cotisations, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pascal ROUILLER-MARTIN représentant de la commune de Verchaix.

Accord à l'unanimité

8) Point sur le programme de logements collectifs à la Pastorale

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de 12 logements sur le terrain de la Pastorale, 6 en accession à la propriété et 6 locatifs.

Les résultats de la consultation des entreprises lancée par la SA Mont-Blanc donnent un montant supérieur de 60 % à l'estimatif des travaux.

A ce stade, le projet actuel semble compromis.

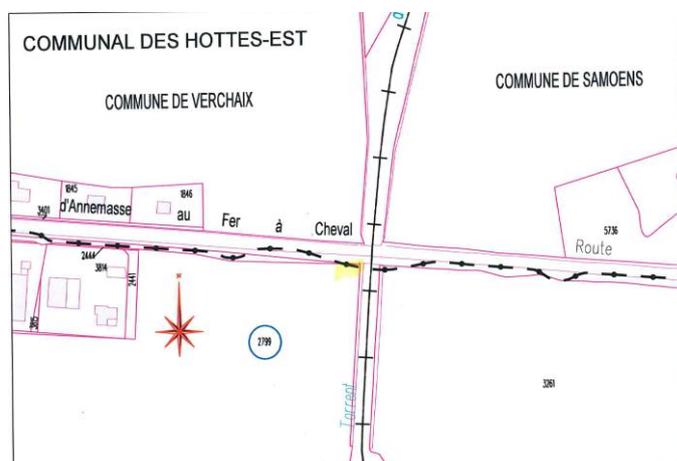
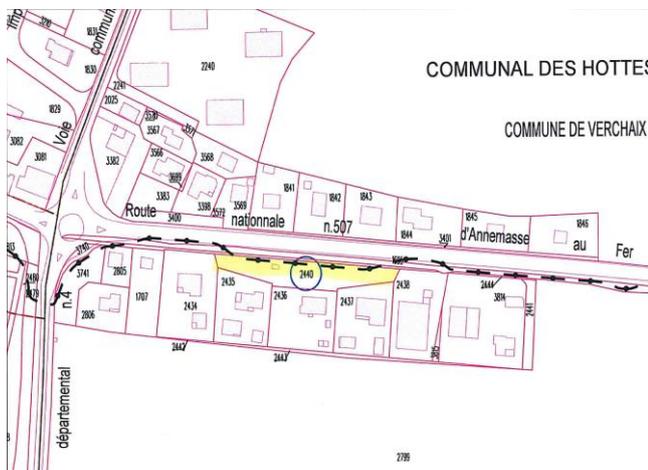
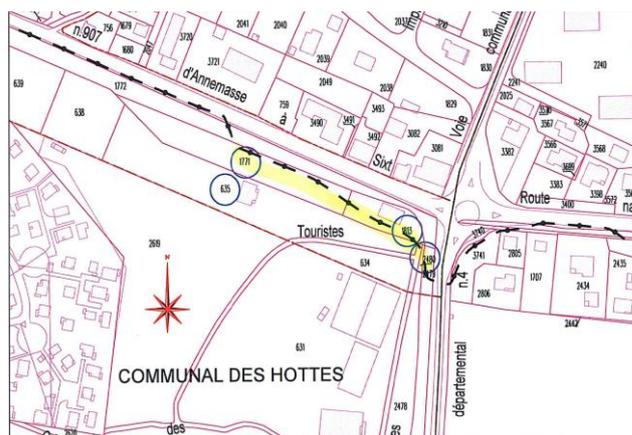
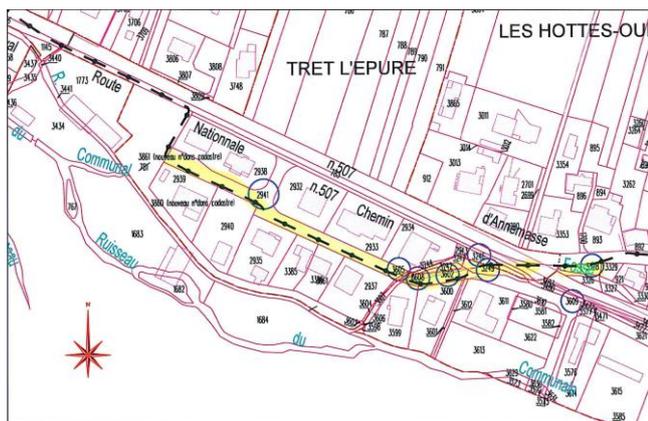
En attente d'une nouvelle proposition de la SA Mont-Blanc pour suite à donner à ce dossier.

Point ajouté à l'ordre du jour:

- Enfouissement du réseau HTA: convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

délibération n°D2018_0107

Monsieur Stéphane MULATIER indique qu'afin de renforcer le réseau HTA de Samoëns, il est prévu l'enfouissement du réseau HTA de Taninges à Samoëns en passant par Verchaix.



Il présente ensuite le projet de convention à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales en jaune sur les plans ci-dessus.

Après discussion, un accord à l'unanimité est donné SOUS RESERVE de:

- la réfection complète des enrobés des chaussées impactées
- la modification du tracé du plan 1 avec passage dans la ZA de l'Epure jusqu'à la boulangerie.

9) Questions diverses

Joël VAUDEY:

Installation prochaine d'un notaire à Verchaix

Maëlle COLLINET:

La sortie du bulletin municipal est repoussée, des modifications seront apportées afin de faire un point sur les intempéries.

Hélène PERREARD:

✓ Suite aux réponses partagées du premier questionnaire sur l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée scolaire (voir compte-rendu du 7 décembre 2017), un second questionnaire a été transmis par les représentants des parents d'élèves aux parents d'élèves avec deux choix proposés:

- retour à la semaine de 4 jours
- maintien de l'organisation actuelle sur 4,5 jours.

En attente des réponses des parents d'élèves.

✓ Programme des TAP jusqu'à la fin de l'année scolaire:

- initiation à la langue des signes française
- photographie
- basket, zumba, athlétisme

Daniel MORIO:

Suite à la demande de mise en disponibilité de Nathalie SPECHT, son remplacement à la salle et aux activités périscolaires se fera, à compter du 22 janvier; avec le personnel en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La durée de l'emploi saisonnier aux espaces verts sera allongée pour tenir compte de la plantation des fleurs.

Monsieur Alain GARBE demande la parole:

Il remercie tout d'abord les équipes qui sont intervenues durant ces derniers jours.

Il fait ensuite part de l'inquiétude de son épouse et de lui-même quant aux conséquences des intempéries sur les terrains situés en amont de son habitation actuellement gorgés d'eau et demande ce qui sera fait pour canaliser toute cette eau.

Réponse de Monsieur le Maire: la difficulté concernant les cours d'eau est de cibler le bon interlocuteur: SM3A, Préfecture, Commune mais, dès le retour de la demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle, les services de l'Etat seront alertés sur tous ces problèmes afin de trouver une solution pérenne.

Monsieur Daniel MORIO précise qu'il existe plusieurs points critiques sur la commune avec des traversées de route sous dimensionnées et des passages bouchés qui ne permettent pas l'écoulement des eaux. Il conviendra de répertorier la circulation de l'eau sur l'ensemble du versant afin de pouvoir la canaliser efficacement.

Fin de la réunion à 22h20.